

Association Maison Notre Dame du Sacré Cœur  
*Maison d'enfants Clair Logis*  
5, square Lamarck  
75018 PARIS  
Tél. 01 53 41 82 50  
[www.clair-logis.o](http://www.clair-logis.o)

# **RAPPORT D'ACTIVITE** **2013**

Association Maison notre Dame du  
Sacré Cœur



Maison d'Enfants à caractère social

- Clair Logis -



## *SOMMAIRE*

Introduction

LES ENFANTS ACCUEILLIS ..... 5

**le travail de maintien du lien entre les enfants accueillis et leurs parents exemple.....11**

LES MOYENS.....18

*Remerciements : A l'ensemble des personnes travaillant et intervenant à Clair Logis sans lesquelles ces activités ne pourraient exister.....*



## **Présentation de l'association**

L'association Maison Notre Dame du Sacré Cœur a vu le jour en 1897 à Paris. L'Abbé Deleuze fit construire sur un terrain vague de la rue Lamarck un orphelinat dont il confia la gestion à des religieuses qui agissaient dans le quartier pour lutter contre la pauvreté.

En 1914, les orphelins s'étant multipliés, un second immeuble plus vaste fournira une chapelle, une cuisine, des réfectoires, et des locaux pour les religieuses devenues aussi plus nombreuses. L'orphelinat vivait alors exclusivement de la charité publique et de l'attention particulière que portaient certaines personnalités tels que Madame Le Lorier, fille de Monsieur le Ministre Paul Reynaud, Monsieur le Vicomte Robert de Mentque bienfaiteur de la première heure.

Au cours de ce siècle, l'Association a connu les évolutions nécessaires à sa pérennité.

L'association Maison Notre Dame du Sacré-Cœur a été déclarée à la préfecture de police le 20 décembre 1952. Son but : l'éducation et l'instruction de petits garçons pauvres de six à quatorze ans. Le siège social : 5, square Lamarck, Paris.

En 1971, les statuts de l'association ont été remaniés et déposés le 21 janvier 1971, le but a été modifié : « l'association a pour but de gérer des maisons d'enfants à caractère social, plus particulièrement celles des enfants de cinq à quatorze ans. »

Une première demande d'habilitation a été déposée en 1971, refusée à plusieurs reprises, elle est acceptée en 1975. « L'association Maison Notre Dame du Sacré Cœur est habilitée à recevoir dans la maison d'enfants Clair Logis qu'elle gère 5 square Lamarck à Paris 18<sup>ème</sup>, 54 mineurs filles et garçons de 4 à 18 ans placés par les autorités judiciaires en application des articles 375 à 375-8 du Code Civil. »

Depuis 1987 sous la présidence de Monsieur Boccara, l'Association Maison Notre Dame du Sacré Cœur qui ne gère plus que la maison d'enfants Clair Logis a entrepris toute une série de rénovations architecturales qui ont permis de proposer aux enfants accueillis une



structure de qualité. Cette réhabilitation se terminera en 1999 par la réfection de la cuisine collective.

Le but de l'association est resté le même depuis sa création mais il s'est adapté au cours des années aux réalités sociales. Gérer la «maltraitance» des enfants sans oublier que dans la plupart des situations qui nous sont confiées, ce n'est pas l'enfant qui est la cause de son placement, mais son milieu familial, au placement doit être associé un travail avec le milieu familial qui doit s'exercer avec la collaboration de l'autorité de placement.

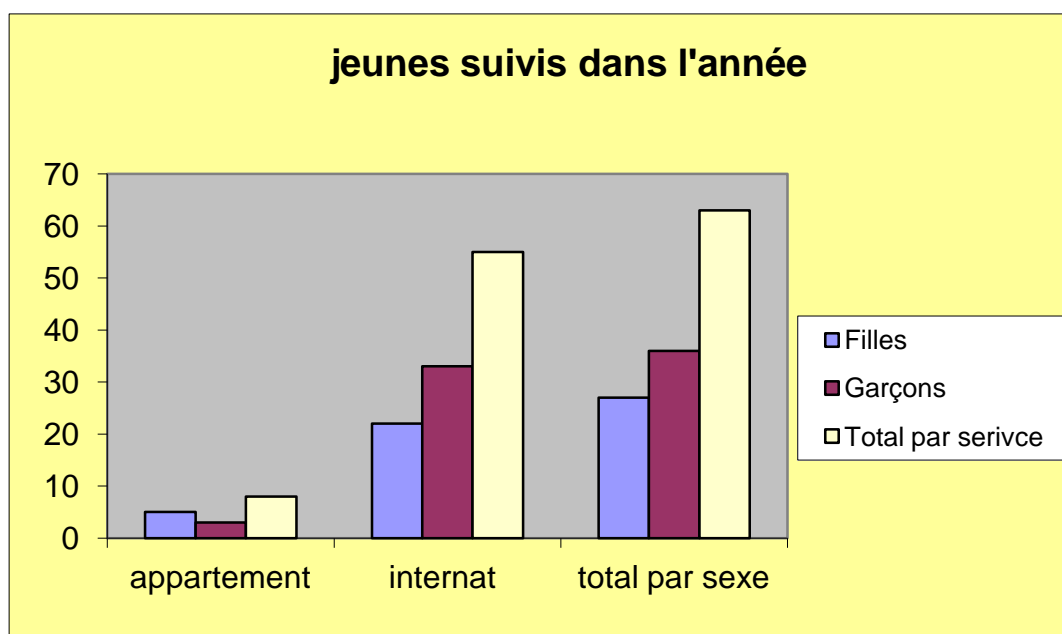
Au regard de ce projet existant depuis 1897, il est important de préciser que l'association Maison Notre Dame du Sacré Cœur dépasse le cadre des individus qui y ont œuvré soit comme religieuse, bénévole ou salarié. Même si des hommes et des femmes ont marqué l'association et des enfants qui ont séjourné à Clair Logis, c'est le travail collectif qui est éducatif.



## LES ENFANTS ACCUEILLIS

### Les enfants accueillis

La maison d'enfants Clair Logis a accueilli au cours de l'année 2013 Soixante trois enfants dont trente six garçons et vingt sept filles. Il y a eu cette année sept entrées deux filles et cinq garçons et huit sorties quatre garçons et quatre filles. La maison d'enfants reçoit des enfants âgés de quatre à dix huit ans dans le cadre de la protection de l'enfance au titre de l'article 375 du code Civil.

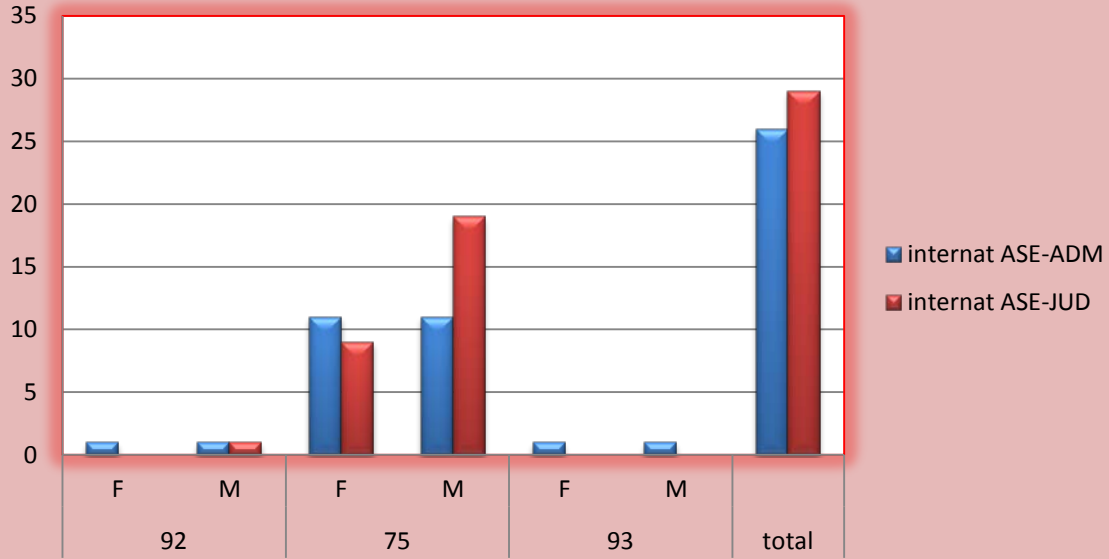


### Origine géographique des enfants accueillis

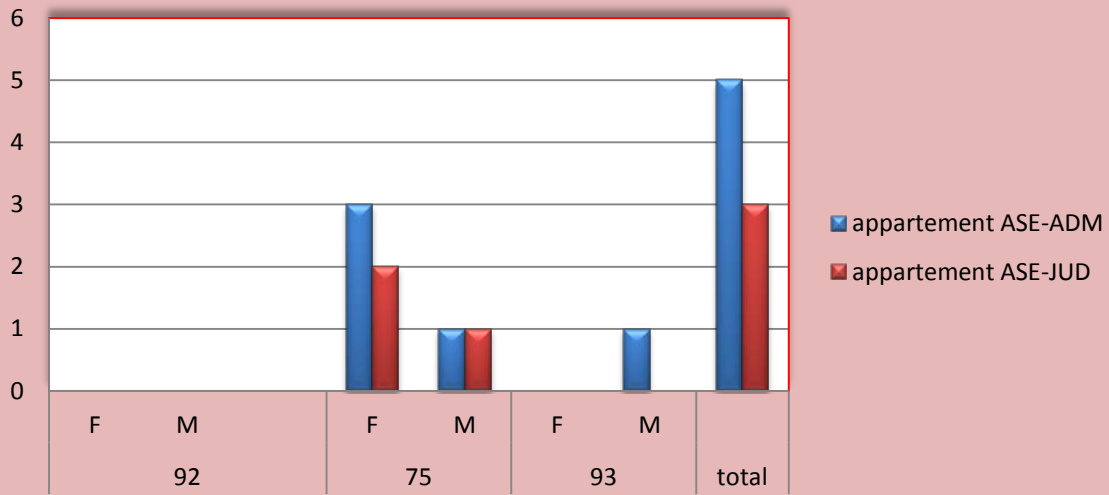
L'établissement accueille des enfants de Paris et des départements de la petite couronne. La maison d'enfants se veut être un établissement de proximité permettant si cela est possible le maintien du lien familial ou en tout cas un travail pour la restauration de ce lien si cela est possible et nécessaire. L'établissement est repéré par les partenaires comme compétent dans ce domaine et au-delà d'un choix pour la proximité géographique il y a un choix pour ce savoir-faire. En 2013 Clair Logis a reçu cinquante sept parisiens, trois enfants des Hauts de Seine, trois enfants de la Seine Saint Denis.



### Département et types de mesures des jeunes suivis à Clair Logis



### Département et types de mesures des jeunes suivis à l'appartement

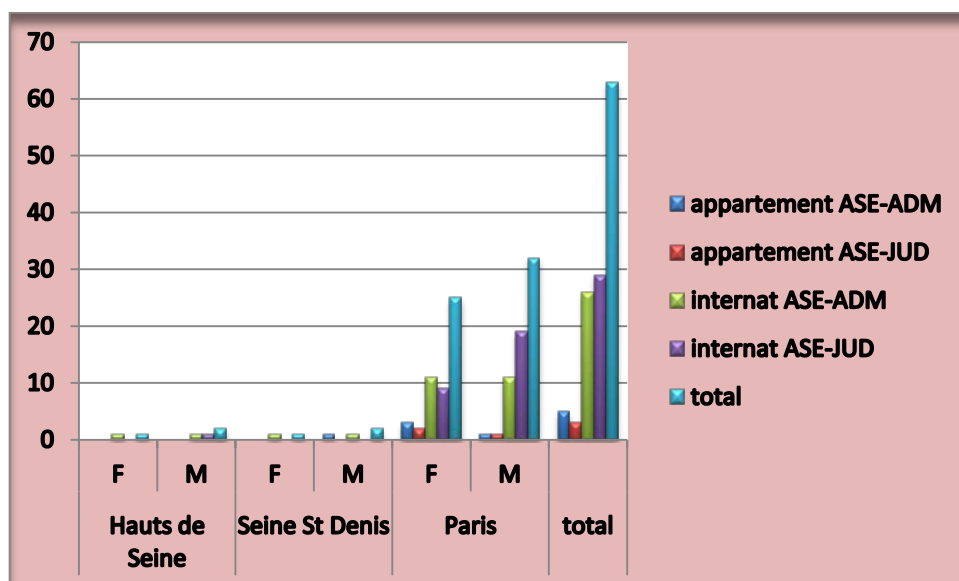




### Type de prise en charge.

La maison d'enfants accueille des enfants confiés par le juge des enfants à l'aide sociale à l'enfance (trente deux).

Les placements directement effectués par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un accueil temporaire représentent trente et une situations.



### Motifs de placement.

L'établissement accueille de jeunes enfants, dont les motifs de placement sont essentiellement des mesures éducatives et de protection de l'enfance. Ces mesures de protection et d'éducation sont destinées à :

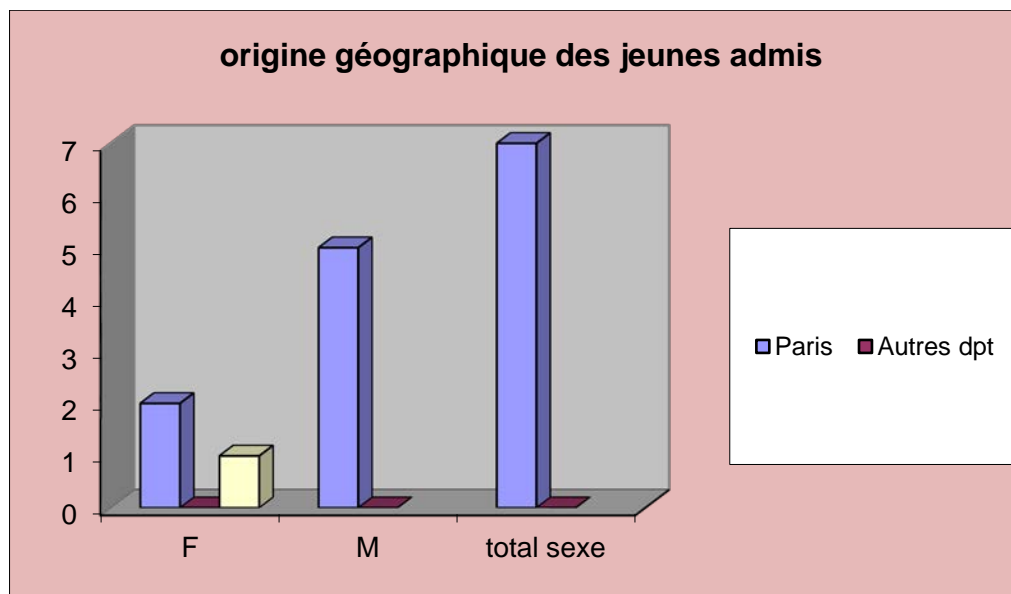
- ◆ protéger et éloigner du danger.
- ◆ suppléer provisoirement aux difficultés des parents à mettre en œuvre leurs responsabilités éducatives.
- ◆ Accompagner l'enfant dans une évolution personnelle.
- ◆ Préparer éventuellement les conditions d'un retour en famille.

Il serait réducteur de classer les raisons du placement. Il y a carence éducative dans toutes les situations. Ces carences peuvent se manifester par des mauvais traitements, de la violence, des suspicions d'inceste, de l'abandon, de la surprotection, des conflits de droit de garde en cas de divorce.



### Les jeunes admis.

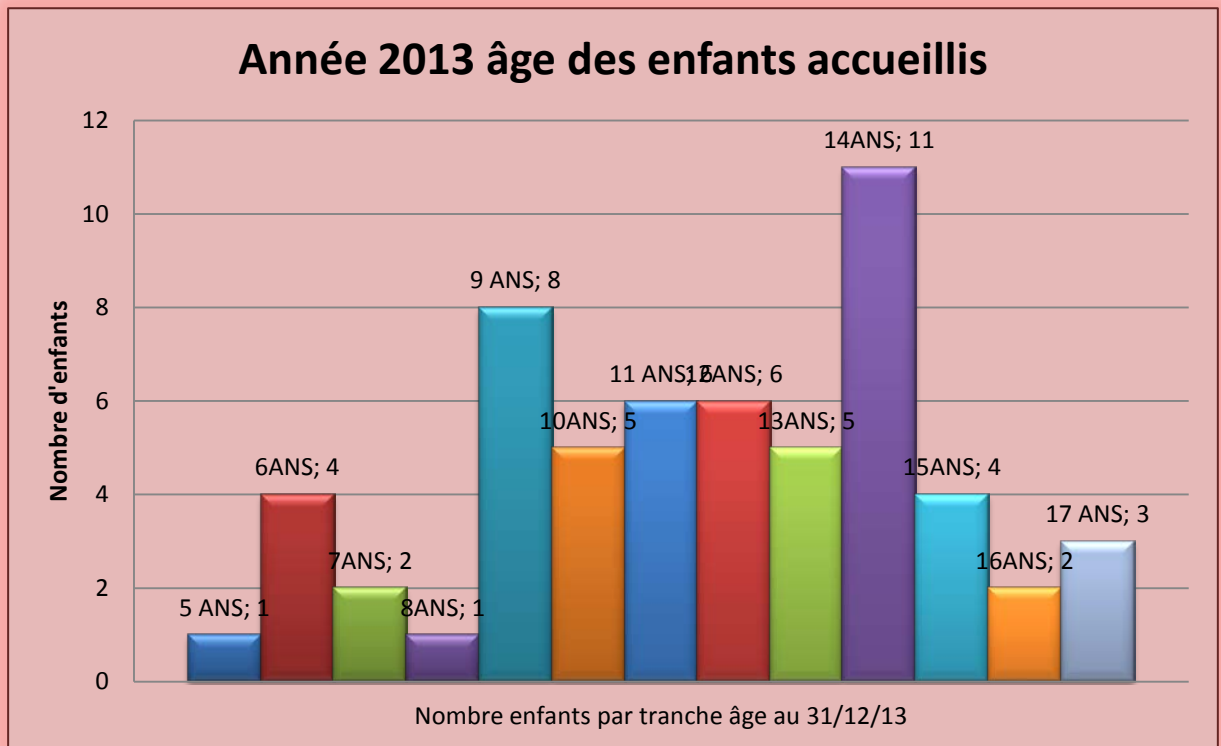
Deux filles et cinq garçons ont été admis en 2013, tous des parisiens.



### Age des enfants

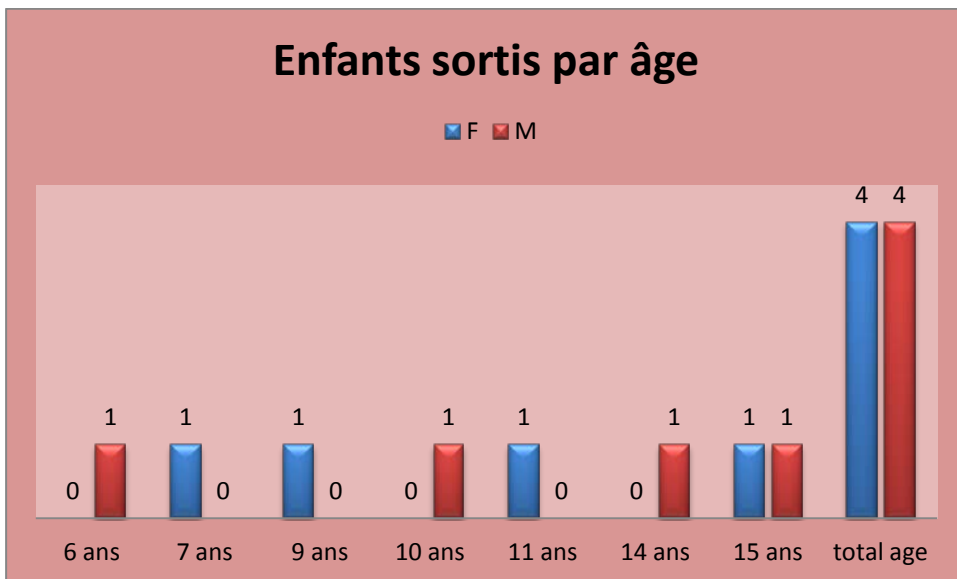
L'année 2013 fait apparaître une moyenne d'âge de 12 ans. L'établissement a accueilli un peu plus de garçons que de filles vingt sept filles et trente six garçons. Avec une majorité d'enfants âgés de 14 ans





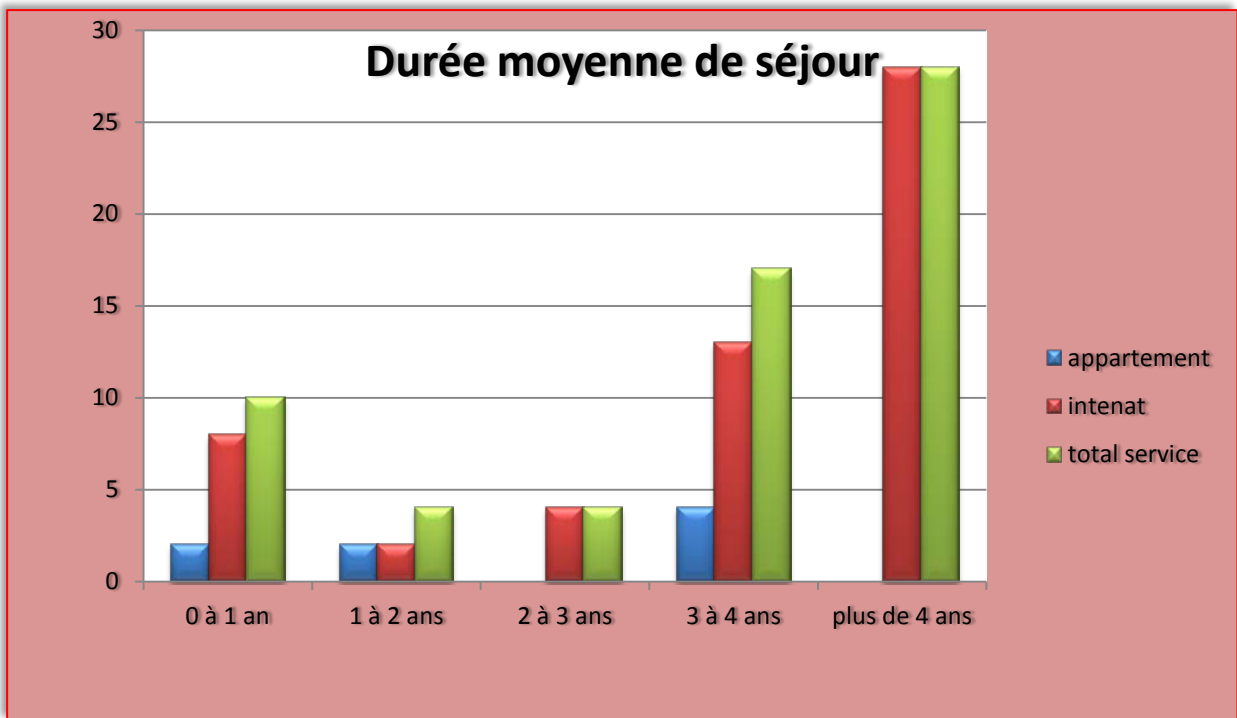
### Orientation en fin de séjour.

Huit enfants ont quitté l'établissement en 2013, 7 sont retournés dans leur famille. L'enfant de 15 ans a été accueilli en famille d'accueil.





**Temps de séjours des enfants accueillis**





## **le travail de maintien du lien entre les enfants accueillis et leurs parents : exemple**

Pour cette année nous avons souhaité essayé de vous montrer comment l'équipe éducative travail au quotidien pour à la fois poser de bon diagnostic d'accompagnement mais aussi une démonstration de la méthode utilisé pour cela. Cette session de travail entre un accompagnant et une éducatrice avait aussi pour objectif : comment travailler le lien des enfants accueillis à Clair Logis et leur parents.

### **Présentation de la trame d'un entretien d'explicitation ou de description des processus décisionnel qui construit les compétences de vie.**

La première étape consiste à demander une description précise d'une situation vécue avec les parents et enfants

La Deuxième étape consistera à demander quelles sont les décisions que l'éducatrice a prises dans l'événement décrit.

Lors de la troisième étape, je demanderai concernant une décision parmi celles récupérées quels sont les éléments pris en compte pour une décision

#### **La description des faits**

\* Pouvez-vous nous rapporter une situation concernant votre travail de lien avec les parents

- le problème c'est que j'ai plusieurs situations, j'ai plusieurs choses qui sont dans ma tête

\* Non une seule suffit il faut en choisir une.

- ...je suis référente d'un enfant qui vient à Clair Logis du mardi soir au mercredi soir, le restant de la semaine il est dans sa famille. Ce jour là nous avons des places pour un match de foot, nous avons pensé nous les éducateurs qu'il serait bon de faire profiter l'enfant de ces places car il était très amateur de foot. Je devais aller chercher l'enfant à la sortie de l'école pour lui parler de cette invitation. J'ai appelé les parents d'Arnaud et le papa m'avait dit qu'il avait puni l'enfant, il y avait une sanction qui était en cours. Quand j'ai eu le papa au téléphone, j'ai parlé au papa pour demander son opinion au papa. Comme le papa avait levé



la punition, il a accepté de le faire aller au match. S'il n'avait pas enlevé la punition on n'aurait pas parlé à l'enfant de la possibilité du match.

\* Comment vous en avez parlé à l'enfant ?

J'allais directement le chercher à l'école, je lui en ai parlé à la sortie et l'enfant était très content mais j'avais signifié que j'avais téléphoné à ses parents et qu'ils avaient levé la punition et donc qu'il pouvait aller au match.

***Là nous avons le premier récit, je vais donc demander une deuxième description plus fine de la même histoire car dans cette histoire il ya quelques éléments imprécis.***

\* quand vous appelez le papa pouvez-vous nous dire un peu plus ce que vous lui avez posé comme question ?

- Je n'ai pas posé de question, je l'ai informé que nous avions des places pour le match de foot pour les enfants.

\* Comment vous l'avez informé ?

- C'est-à-dire

\* Ce que vous lui avez dit ?

- C'est impossible pour moi de dire précisément ce que j'ai dit

\* Tentez, on verra bien !

- J'ai dû lui dire quelque chose comme « nous avons des places que l'association avec qui on travaille nous a proposé et là on a 10 ou 12 places et nous avons pensé à Arnaud car on sait qu'il aime le foot.

Et ensuite j'ai dit comme il a une sanction... non c'est pas moi qui dit mais c'est le papa qui me dit qu'il a une

***\*dans la retranscription il est important de mettre en évidence l'hésitation***

- .....En fait l'hésitation vient en fait que je ne l'ai pas eu au téléphone c'est la maman que j'ai eu au téléphone qui m'a expliqué que le papa avait mis une punition. La situation est importante car les parents ne s'entendent pas trop sur les décisions concernant l'enfant... Quand la maman m'a dit que le papa avait posé une sanction, je demande à la maman de savoir s'ils sont d'accord ensemble pour enlever la sanction.

\* Et après

- Et après la maman a dit qu'elle allait en parler au papa et la maman m'a rappelé pour me dire qu'elle avait parlé et que la sanction était enlevé de puis le vendredi. Et que le papa était



d'accord pour que l'enfant aille au match car en plus Arnaud avait amélioré son comportement

\* Comment vous êtes sûre que la maman dit vrai et que vous lui faites confiance ?

- C'est parce que c'est une famille avec laquelle j'ai travaillé depuis un an et je la connaissais bien car j'allais régulièrement dans la famille c'était possible de leur faire confiance car il y a eu une relation de confiance.

Mais j'avais observé que la famille fonctionnait comme ça que les décisions étaient posées par le père et que la maman suivait

\* Comment se passe la fin du téléphone avec la maman

- Je ne sais pas précisément j'ai dû dire que j'informerai l'enfant.

\* Est-ce que vous vous rappelez ce que cette information d'informer Arnaud pour le match fait à la maman

- Je n'ai pas de mémoire des émotions de la maman. Par contre je me rappelle que j'avais dit à la maman qu'Arnaud la rappellerait

\* Ça vous en êtes sûre

- oui

\* Comment ça se poursuit avec Arnaud à l'école

- Je suis allé le chercher à l'école.

\* Comment ça s'est passé à l'école ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

- Par rapport à mon travail, j'ai dit comment « ça va à l'école ». Le travail consistait à aller le chercher tous les mardis soir à l'école et comme à l'école il pouvait y avoir des soucis le maître pouvait me rapporter quand il y avait eu un souci dans la journée. Ce jour là il n'y avait pas eu de souci, car le maître n'était pas venu me voir. Je pose donc la question rituelle.

\* Il répond quoi ?

- Tout va bien Ça c'est bien passé. Et c'était vrai puisque l'instituteur n'était pas venu me voir

\* Et vous avez fait quoi de cette réponse : « ça c'est bien passé. » ?

- Ce jour là je ne me suis pas plus attardé je n'ai pas approfondi car j'avais en tête le match, ce jour là j'avais en tête le match et je suis parti avec un jeu : « de quoi es-tu fan ? qu'est-ce que tu aimes le plus ?....J'ai pas du poser cette question qu'est-ce que tu aimes car .... Et là je lui parle d'une bonne nouvelle que nous avons des places pour le match.

\* Précisément comment vous lui avez dit ?



- Nous avons des invitations pour aller voir le match, là il a compris qu'il était concerné...

\* Vous l'avez découvert comment ?

Il a fait « oups », il m'écoutait attentivement. Voilà j'ai dit que ce soir on aller voir le match et j'ai dit aussi que « ton papa avait mis une punition mais j'ai appris que la punition était levé et que c'est eux qui ont décidé que tu pouvais y aller. » Je lui ai dit que ses parents étaient d'accord pour éviter de centrer sur le papa

*Question d'un participant il y a combien de temps que cet épisode est arrivé ; réponse : deux ans*

*la question est capitale car par la technique on fait remonter à la mémoire des événements de plus de 2 ans avec des moments absolument sûrs et des moments qui sont flous mais les moments qui vont nous intéresser pour le travail sur la prise de décision sont les moments où elle est absolument sûre C'est ce à quoi sert le 2° récit pour une part.*

\* Vous lui avez rappelé la communication et l'accord avec ses parents, Et après ?

Arnaud après m'a parlé des notes qu'il avait eu, un 12 une bonne note pour lui, puis il m'a posé des questions sur le match « c'est où ? ». Je ne savais pas car je ne suis pas fan de foot mais Arnaud savait c'était France Tunisie au stade de France.

*Note aux participants : Vous remarquez la précision de la mémoire*

Après il y a le travail avec ma collègue, sur les situations on écrivait les choses après les événements

\* Et après

- Je ne me souviens plus, si on est allait au domicile car je ne me souviens plus s'il avait ses affaires à la maison ou si on est directement allé à Clair Logis.

\* J'ai un souci : Vous avais dit à la maman que vous diriez à l'enfant qu'il vous appellerait

- Dans cet accompagnement j'allais à l'école, on allait à la maison puis je le ramena à Clair Logis , et j'avais dit qu'il appellerait de clair logis quand il serait arrivé à clair logis

*Nous avons là un 2° récit , Qu'elle différence observez-vous avec le premier*

*Il est Plus précis, par rapport aux événements et Les questions sont un guide. Il y a aussi une grande différence de deux registres : premier qu'avez-vous dit et l'autre plus centré sur les réactions et sur le raisonnement*

*Si j'étais resté que sur le 1° on passait à côté du travail spécifique du travail de l'éducateur*



*La représentation première du père qui était au centre sera modifiée par l'aide à se rappeler les événements donnant le 2° récit.*

### **Troisième étape le travail sur les décisions**

Dans l'étape de maintenant je vais reprendre chronologiquement toutes les décisions prise par l'éducatrice.

Comme c'est un travail très difficile, le fait d'avoir noté sera un guide pour accompagner ce travail sur les décisions.

\* Première décision quand vous appelez les parents. Quand vous appeler les parents, en même temps vous faites quoi d'autre ?

*Pas pourquoi mais quoi en plus*

- J'appelle les parents c'est leur enfants

\* vous faites quoi par rapport au lien que vous avez avec eux ?

- Je respecte leur place qui n'est pas la mienne

\* Vous faites quoi à l'enfant quand vous appelez ses parents ?

- Je mets sa famille au centre

*En appelant ses parents l'éducatrice fait deux autres choses, elle met les parents à leur place concernant leur enfant et elle active le lien qui existe entre ses parents.*

\*Quand vous lui dites nous avons des places, vous faites quoi ?

- Je l'informe

\*quand vous dites « Nous avons pensé à Arnaud vous faites quoi en lui disant cela ?

- Je montre que nous portons de l'intérêt à leur enfant.

\* En parlant de ses intérêts vous faites quoi aux parents ?

- Je leur dit que cet enfant nous le connaissons bien,

\* et donc vous lui faites quoi en disant que vous connaissez ses intérêts : vous lui apportez de la reconnaissance....

\* Vous faites quoi au lien entre vous et la maman en disant que vous connaissez ses intérêts

- ...

\* Vous renforcez le lien et la confiance ???

Oui ....

\* Quand vous lui dites « on sait qu'il a été puni », vous faites quoi ?

- Je ne suis pas sûre, j'ai un doute est-ce que je savais déjà ou non ?



*(nouvelle précision en travaillant sur les décisions)*

\* En rappelant ou en acceptant la punition vous faites quoi ?

- Je respecte la décision des parents.

\* Et vous me dites que c'est le papa qui a posé la punition ; Vous faites quoi quand vous demandez à la maman de parler au papa ?

- Je les renvoie à leur position à eux et que je n'ai pas à intervenir dans leur décision.

\* En les renvoyant à leur décision vous faites quoi au lien qu'il y a entre vous et eux ?

- Je les renvoie à leur place de parent je les rends acteur de leur décision par rapport à l'enfant.

\* Et vous faites quoi au lien entre eux et vous ?

- Je redéfinit mes limites entre eux et moi et ma place.

\* Est-ce que vous renforcez le lien ?

- Je ne sais pas si à ce moment là mais c'est dans la suite ... je ne sais pas...

\* Vous finissez l'entretien en disant que vous allez informer Arnaud de leur décision : vous faites quoi ?

-....

Qu'est-ce que vous faites à la maman quand vous lui dites que vous allez informer Arnaud de leur décision

- Je lui reparle de sa place de maman : c'est leur décision et pas la mienne

\* Quand vous voyez Arnaud et que vous lui posez la question comment ça va à l'école, vous faites quoi ?

- Je lui porte de l'intérêt, j'attends la réponse de sa part, j'attends un échange.

\* Vous faites quoi à la tradition des mardis soirs ?

- Je suis dans une continuité du processus de travail.

\* Et en posant cette question, vous faites quoi à la volonté de lui dire qu'il y a des places de foot ?

-...

\* Vous faites quoi au plaisir de lui annoncer la bonne nouvelle ?

- Je n'arrive pas à répondre c'est compliqué ?

\* Vous voulez lui annoncer la bonne nouvelle et vous ne commencez pas par l'annonce....

- Je continue le travail de tous les mardis et sans que la décision change le travail avec Arnaud. Cela ne change pas le travail.





\* Quel travail ?

- Le rappel de ce que je suis là pour travailler avec les parents,

\* et que vous rappelez en disant je sais que tu es punis ?

- Oui...

\* Vous reprenez un petit moment l'annonce de la bonne nouvelle.

*J'ai fini le travail sur la mise en évidence des décisions*

Maintenant il faudrait travailler une ou deux décisions parmi toutes celles que nous avons mises en évidence afin de faire expliciter les éléments que l'éducatrice a pris en compte.

L'objectif de cette dernière étape serait de renforcer les compétences relatives au renforcement du lien en lui faisant découvrir ce qu'elle a traité comme information dans le temps de l'action. Vu l'heure nous n'irons pas plus loin mais dans cette situation je serai allé travailler deux décisions.

La dernière très difficile à faire accrocher celle de retenir un moment la bonne nouvelle et celle de demander la décision d'aller voir le papa.

Les raisons concernant la première pour mettre en évidence la capacité de retenir les émotions et rester à la fois dans le travail de fond et la seconde car elle se centre sur le renforcement du lien parental.

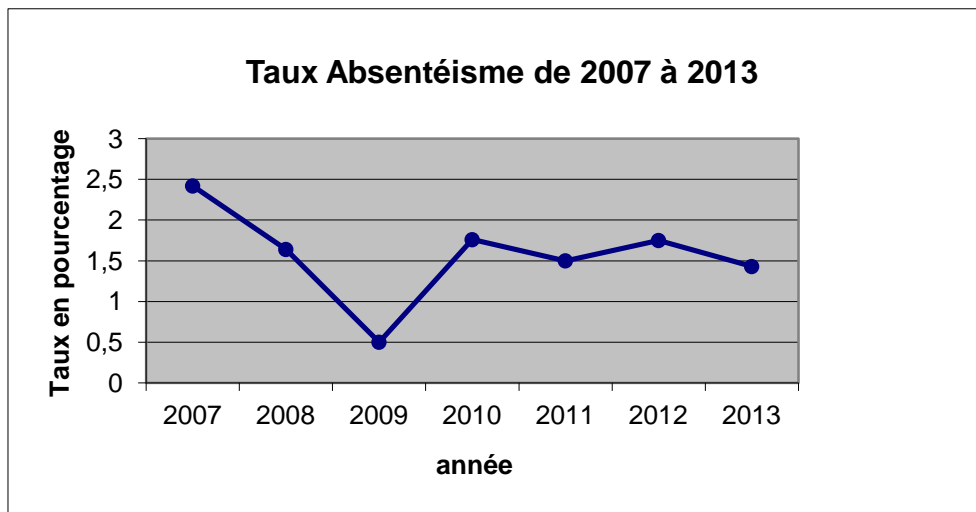


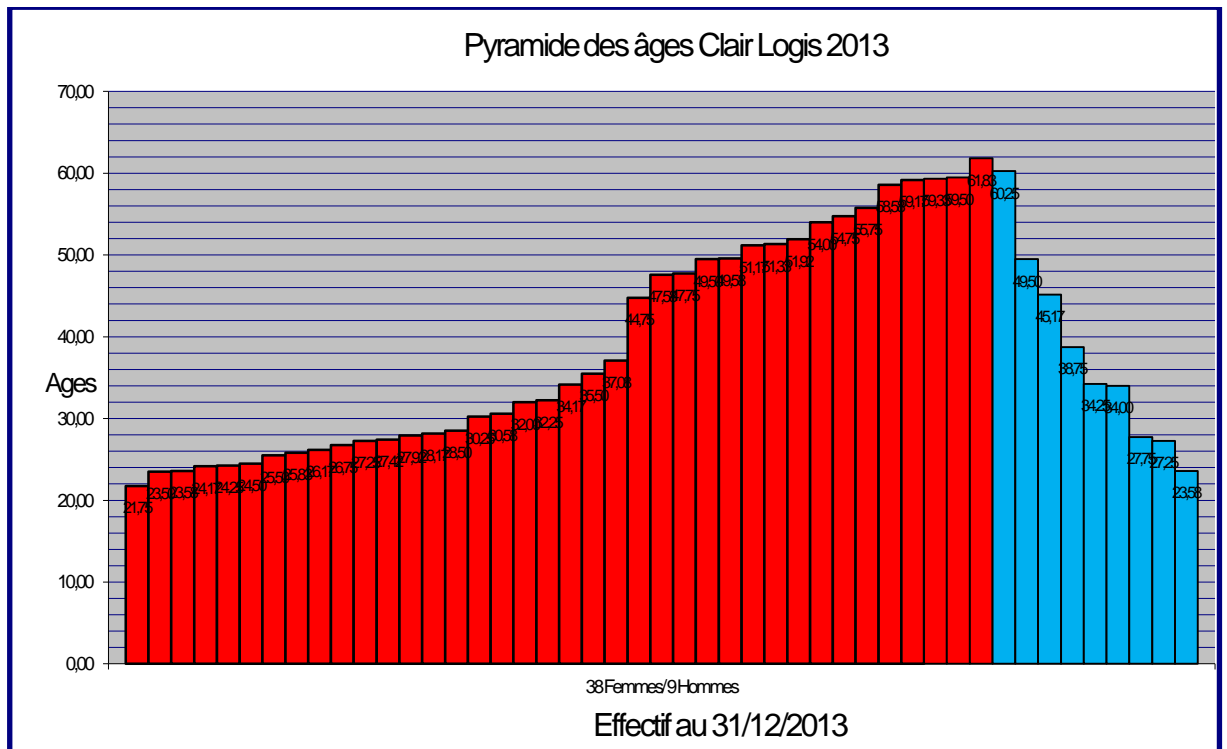
## LES MOYENS

### Le personnel.

L'équipe éducative a été stable au cours de l'année 2013. Les effets de cette stabilité se ressentent dans l'accompagnement des enfants, les relations avec les familles. L'accueil entraîne un véritable travail de restauration familiale rendu possible grâce à la cohérence de l'équipe éducative. Il existe une grande cohésion avec l'ensemble du personnel. Il ya eu 9 départs cette année (trois veilleurs de nuit, une psychologue, une éducatrice de jeunes enfants deux éducatrice spécialisés, un moniteur éducateur et un éducateur non diplômé).

Le pourcentage d'absentéisme pour l'année 2013 est de 1.43%, en 2012 était de 1.75%..





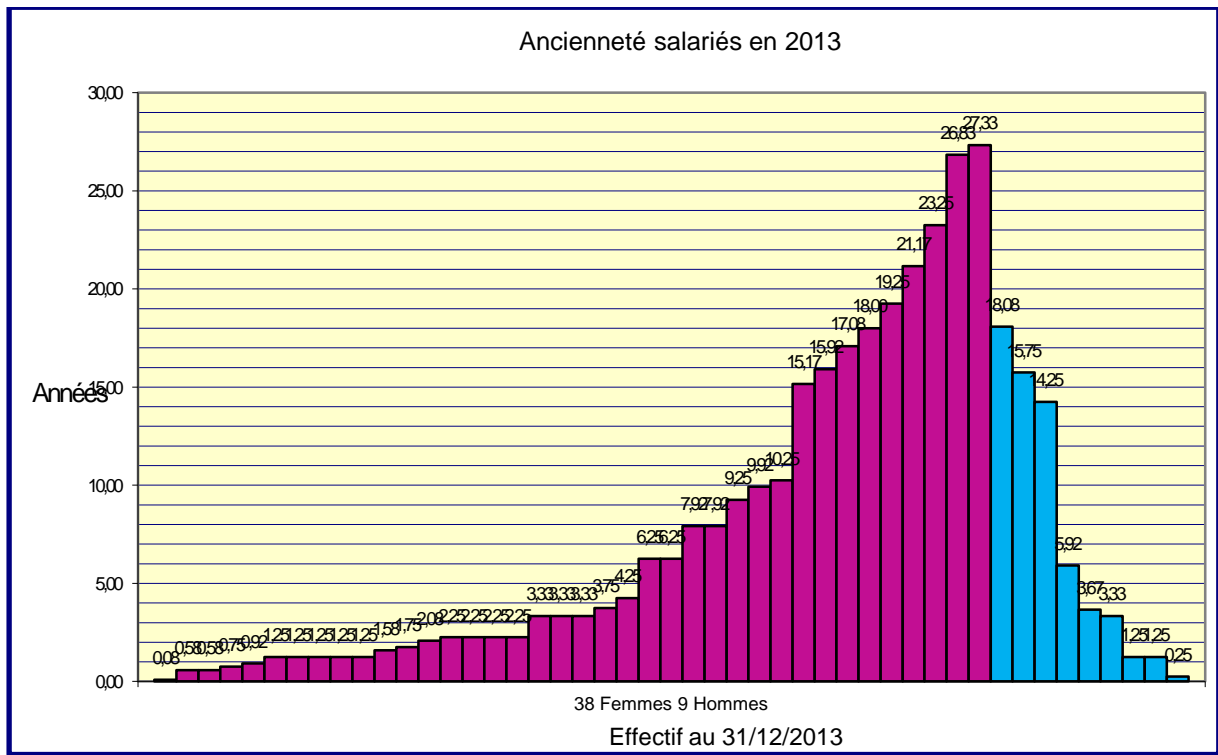
### La formation.

L'effort a été poursuivi sur la formation des salariés. La formation permet d'enrichir le travail des équipes car elle apporte une meilleure connaissance des problèmes rencontrés par les enfants, et une prise de recul nécessaire à une sérénité dans le travail. De plus en plus les salariés s'engagent dans des formations qualifiantes. C'est à notre sens une bonne utilisation du plan de formation



## PLAN DE FORMATION 2013

NOM	FORMATION	CENTRE FORMATION	DATES	NBRE DE JOURS-7h par jour	nombre heures	nombre s salariés
CLAIR LOGIS	NEMOWEB	TROIZAIRE	20/03 au 21/03/2013	2 JOURS	112	8
Monitrice éducatrice	STAGE QUALIFIANT	HORIZON	24/01-25/01-28/02-01/03-21/03-22/03	6 JOURS SOIT 36 HEURES	36	1
Educatrice Non diplômé	GESTION DES SITUATIONS DIFFICILES DANS ACCUEIL	EPE	03/06-04/06-05/06	3 JOURS	21	1
Educatrice de jeunes enfants	JOUER REVER GRANDIR	EPE	15+16+17 AVRIL 3+4+5JUIN 26+27+28JUIN	9 JOURS	63	1
Educatrice de jeunes enfants	LA NON DEMANDE A L ADOLESCENCE	EPE	05+06 DECEMBRE	2 JOURS	14	1
Educatrice Spécialisée	SERVICE EDUCATIF LA LOGIQUE COMPTABLE ETABLISSEMENT	ANDESI	06+07+03/02/2013	3 JOURS	21	1
Directeur	ALLEMAND	ADOMLINGUA	01/10/2012 AU 14/01/12	4 HEURES	4	1
Monitrice éducatrice	3ME ANNEE ES	IRTS MONTROUGE	16/06/2013 AU 30/06/2014	350 HEURES	350	1
BOUREZG	CAFDES	ARIF SOCIAL	2ME ANNEE 2013	455 HEURES	455	1
<b>TOTAUX</b>					<b>1076</b>	<b>16</b>



### I- Nombre de journées

Le nombre de journées réalisées en 2013 est de 19 423 soit 210 journées en plus par rapport au nombre de journées prévues en 2013 de 19 213 journées ( en 2010 18 007 journées, en 2011 19 402 journées et en 2012 19 611 journées).

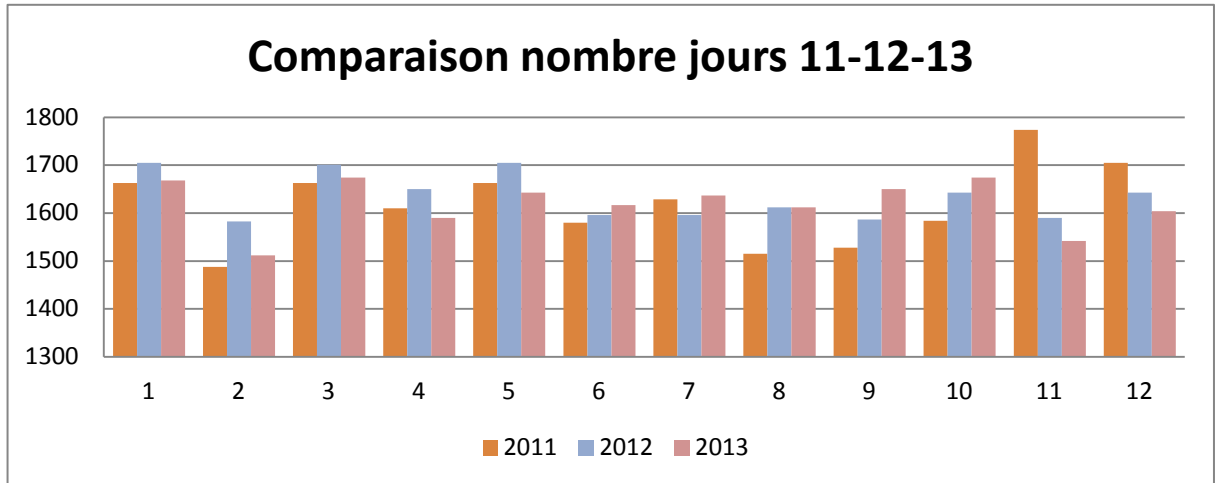
**Le nombre de journées concernant les Parisiens sur les 19 423 journées réalisées en 2013 est de 17 325 journées soit 89.20%.**

Les 210 journées en plus par rapport au nombre de journées prévues s'expliquent essentiellement par un taux d'occupation égal à 98,54%.

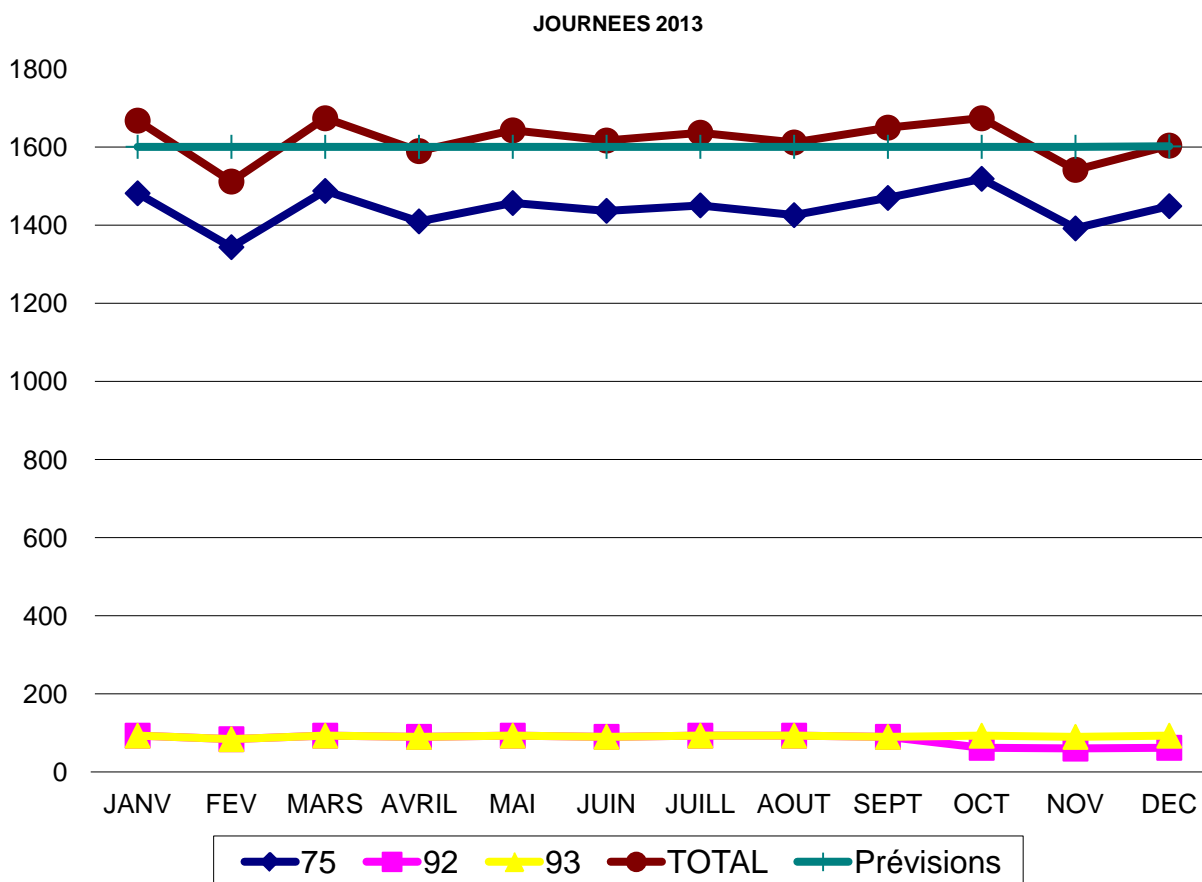
1. L'effectif de la Maison d'enfants de 54 enfants a été respecté au cours de l'année
2. l'impact des sorties et des entrées des enfants en fin d'année scolaire (juin 2013) sur le nombre de journées totales a été de nouveau très faible en 2013 : 2 enfants sont sortis les 07/07 et 18/07/2013 et ont été remplacés par 3 enfants arrivés le 1er septembre, car un enfant devait partir le 1er septembre et son départ a été retardé au 30 septembre.



- Un enfant est sorti le 31/03/2013 et a été remplacé par l'arrivée d'un enfant le 04/06/2013
- En novembre 3 enfants sont sortis le 9/11/2013 et un enfant le 15/11/2013 et ont été remplacés par l'arrivée de 2 enfants le 5/12/13



Enfants présents				
	2010	2011	2012	2013
Dernier jour juin	48	53	52	54
Dernier jour juillet	46	51	53	52
Dernier jour août	49	50	53	52



## II - Explication groupe I : produits de la tarification

Le produit de la tarification pour l'année 2013 s'élève à 2 772 798.58 euros et se décompose comme suit

✚	11 341 journées à 141.04 euros =	1 599 534.64 euros
✚	8 082 journées à 145.17 euros =	1 173 263.94 euros
✚	Total 19 423 journées	= 2 772 798.58 euros

## III - Explication de l'excédent

Le compte administratif 2013 montre un excédent de 7 647.43 euros qui s'explique :

✚	par un total de 47 334.63 euros de charges dépensées en plus par rapport au BP
---	--

Groupe I : - 10 952.05 euros (voir explication chapitre IV)

Groupe II : +31 616.12 euros (voir explication chapitre V)



Groupe III : +26 670.56 euros (voir explication chapitre VI)

✚ par +17 256.32 euros de produits en atténuation par rapport au BP 2013

Produits	BP 2013	CA 2013
Avantage en nature	10 402,00	10 510,00
Soins médicaux	2 000,00	653,34
Rembours contrats aidés	8 400,00	5 163,04
Produits Financiers		1 656,63
Reprise 50% provision RTT		0,00
Reprise provision pour travaux	49 133,00	49 133,00
Indemnités Prévoyance		2 212,42
Remboursement Assurance		130,29
transfert frais de personnel		17 732,60
<b>Total</b>	<b>69 935,00</b>	<b>87 191,32</b>
<b>Différence</b>	<b>17 256,32</b>	

✚ par 7 997.52 euros concernant la variation de provisions pour congés payés entre 2012 et 2013 non acceptée par les autorités de tutelle

En 2012: provision pour congés payés : 134 342.19 euros

En 2013: provision pour congés payés : 142 339.70 euros

La différence est bien de 7 997.52 euros qui se décompose :

provision pour CP : 4 820.35 euros

provision sur charges de congés payés : 2400.54 euros

provision sur charges fiscales de congés payés : 776.63 euros

✚ par +29 728.58 euros concernant l'impact de 210 journées réalisées en plus

	bp 2013			ca 2013		
	Nombre jours	Prix journées	Facturation	Nombre jours	Prix journées	Facturation
du 01/01/13 au 31/07/2013	11 159,00	141,04	1 573 865,00	11 341,00	141,04	1 599 534,64
du 01/08/2013 au 31/12/2013	8 054,00	145,17	1 169 205,00	8 082,00	145,17	1 173 263,94
<b>Total</b>	<b>19 213,00</b>		<b>2 743 070,00</b>	<b>19 423,00</b>		<b>2 772 798,58</b>
<b>Différence de facturation</b>	<b>29 728,58</b>					





#### **IV – Explication groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

**10 952.05 euros ont été dépensés en moins sur les dépenses du Groupe I soit -1.94% en par rapport au budget exécutoire 2013**

Ces économies ont été réalisées essentiellement sur les postes suivants :

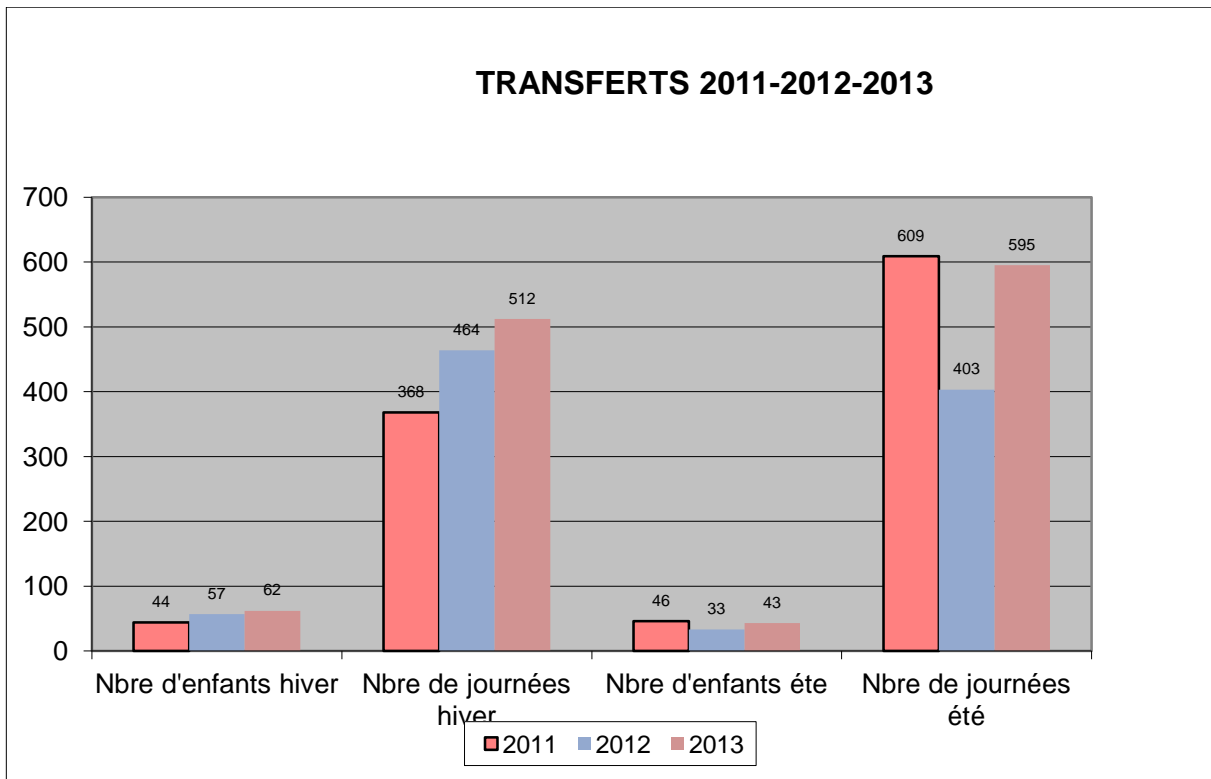
- 606-achats non stockés : -5 736.01 euros par rapport au budget 2013 soit -2.50% de par rapport au budget ( en particuliers sur les postes carburant, fournitures scolaires et éducatives et Alimentation Clair Logis)
  
- **Compte 6112 – Prestation à caractère médico-social** : 198 010.44 euros soit moins 2 080.16 par rapport au budget de 200 090.60 euros (-1.04%)

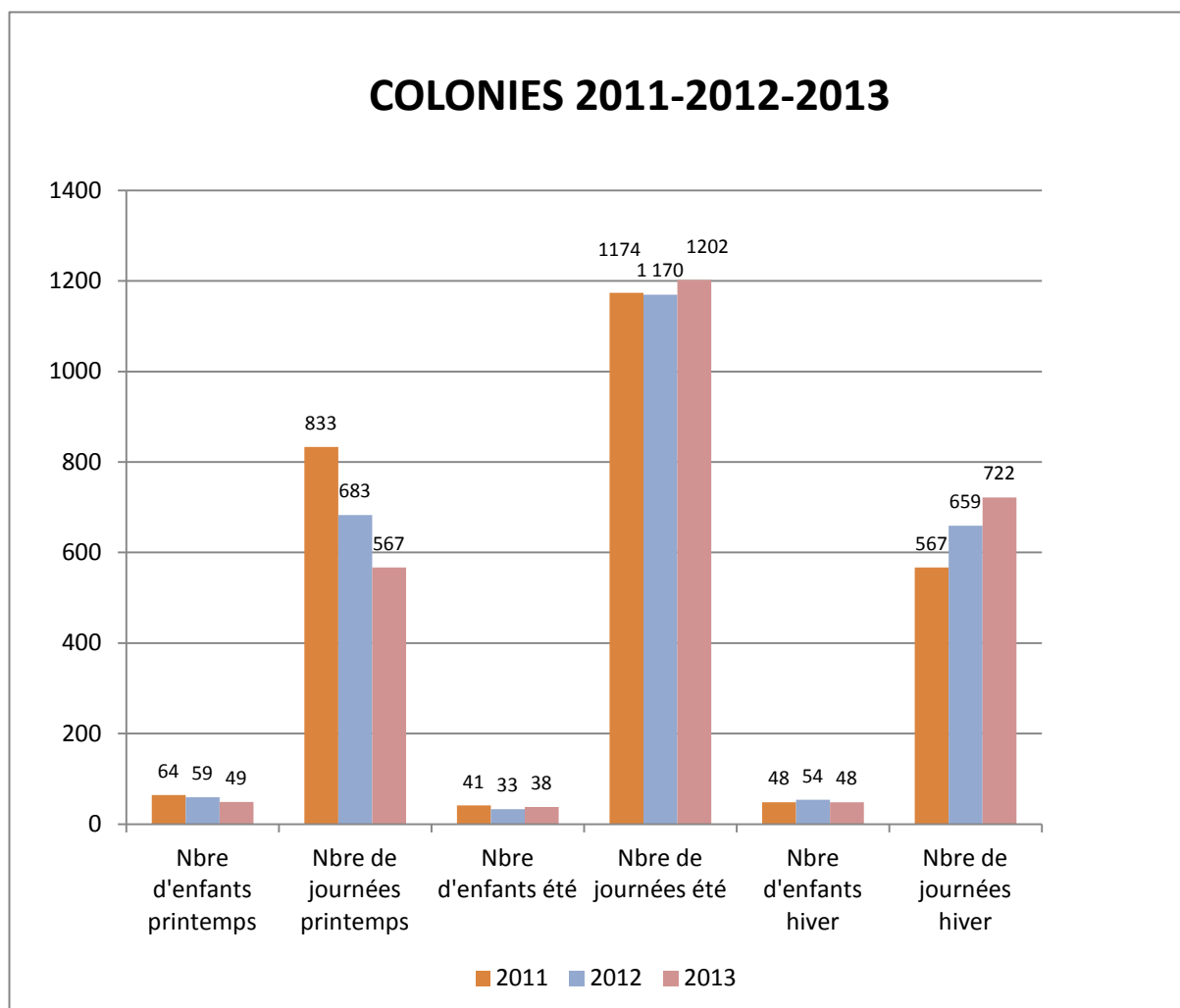
Ce poste concerne les activités des enfants, les colonies et les transferts.

- ✓ L'analyse du poste colonie et transfert montre une stabilité du nombre d'enfants partis

Pour les colonies 135 enfants partis pour un total de 2 491 journées ( en 2012 146 enfants pour 2 512 journées

Pour les transferts 105 enfants partis pour un total de 1 107 journées (en 2012 90 enfants pour 867 journées)





La tendance des autres années est toujours confirmée à savoir : les enfants étant très présents pendant les vacances le coût colonie et transfert est important depuis 2010 et en adéquation avec le nombre de journées réalisées en plus. Néanmoins nous avons été vigilants dans les dépenses sans perdre la qualité des séjours proposés :

- ✚ Le coût moyen par jour du poste de colonie en 2013 a été de 47.85 euros (47.59 euros en 2012) : la moyenne des séjours en jours et par enfants étant plus longue cela a généré une économie sur le coût des séjours
- ✚ Le coût moyen par jour du poste de transfert en 2013 a été de 39.74 euros (43.44 euros en 2012) : 3 séjours a pu être organisés avec des hébergements gratuits en Touraine et peu cher en Suisse.
  
- ✚ Le poste activité pour 2013 pour un total de 10 667.86 euros a permis les activités des enfants aux ateliers bleus de la ville de Paris, les activités du mercredi dans les clubs sportifs du 18<sup>me</sup>, l'animation d'un atelier d'art plastique animé par un art thérapeute au sein de Clair Logis le mercredi après midi sur toute l'année 2013. Ce



poste est en diminution par rapport à 2012; dans un principe de prudence de la maîtrise de notre budget nous avons privilégié des activités aux ateliers bleus de la Ville de Paris

- ✚ Les autres postes ont été la vie sociale des groupes et des week-end, l'organisation des 14 week-end extérieurs, la fête de Noël, les classes vertes et le divers (essentiellement les sorties scolaires et les coopératives scolaires des enfants)
- Le compte 626 Frais postaux et de télécommunications présente une économie de 9.43% : Nous avons renégocié les contrats de téléphonie au mois de juin et obtenu de meilleurs tarifs : cette économie se confirmera en 2014
- Le compte 6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur présente une économie de 8.99% : cette économie est liée à notre négociation avec la Mairie du 18<sup>ème</sup> et la signature depuis le 1er janvier 2013 d'une convention pour le tarif de la cantine des enfants accordant à Clair Logis le tarif 5 de 3.62 euros à la place du tarif 8 habituel de 5.10 euros
- Le compte 6284 Prestations d'informatique à l'extérieur présente une augmentation de +26.97% : cette augmentation était prévue sur nos budgets depuis 3 ans (voir annexe rapport budgétaire de 2011 2012 et 2013), notre prestataire de service traitant la paye avait prévu une augmentation de ses tarifs sur 3 ans.

En conclusion les dépenses du groupe I ont été maîtrisées et comme en 2012 et 2013 l'analyse des dépenses nous conduira pour 2014 à équilibrer les lignes budgétaires pour être au plus près de la réalité des dépenses dans le respect du montant total du groupe I autorisé.

#### **V- Explication groupe II : Dépenses afférentes au personnel**

La valeur du point en 2013 a été de 3.74 euros du 01/01/2013 au 31/03/13 et de 3.76 euros à partir du 01/04/2013 – avenant 326 du 21/11/2013 (La valeur du point qui avait été retenue au budget exécutoire 2013 était de 3.76 euros). La valeur moyenne du point sur 2013 est de 3.755 euros

Le taux de charge au budget 2013 est de 58.891% et au compte administratif 2013 de 58.042%

Le nombre d'ETP au compte administratif est de 42.886 ETP (40.886 ETP+2 ETP emplois aidés). Le dépassement par rapport au 41.15 ETP autorisés de 1.736 ETP se justifie par

- 1.634 ETP en plus liés aux remplacements des congés maladie, maternité et congé sans solde
- 0.215 ETP en plus lié au doublage d'un éducateur pendant sa procédure de licenciement
- 0.135 ETP en moins lié à la différence entre les départs et absence et les remplacements
- 0.022 ETP en plus lié à une embauche exceptionnelle pour le séjour animagie.



Le nombre total de points au compte administratif 2013 est de 276 163.538

Le nombre total de points au compte administratif 2012 est de 268 247.632

Le montant total des dépenses du groupe II s'élevé pour le CA à 1 950 038.12 euros se décomposant :

Montant honoraires et personnel extérieur : 6 554.08 euros

Montant brut des salaires : 1 196 818.37 euros

Prime rupture : 5709 euros

Prime de licenciement : 13 525.26 euros

Gratification des stagiaires : 24 779.89 euros

Provision pour congés payés : 7 997.52 euros

Total des charges sur salaires : 694 654 euros

Le montant brut des salaires se décompose

**✚ salaires bruts et indemnités en points : 1 036 994.09 euros (276 163.54 pointsx3.755)**



Pour mémoire les indemnités en points :

- Pour les éducateurs : la prime conventionnelle versée lors des transferts
- Pour les Chefs de service : l'indemnité de sujétion de 80 points/mois
- Pour le Directeur : L'indemnités de sujétion de 160 points/mois
- Pour les moniteurs éducateurs en formation en contrat aidés, leurs salaires étant un % du Smic, ce que ne prend pas en compte le logiciel, il faut donc inclure une prime en point pour avoir le montant exact du salaire à l'année
- Pour les agents de services (maîtresse de maison) c'est l'indemnité mensuelle des maitresse de maison (art 3 de l'annexe V) de 7 points/mois.
- Pour les veilleurs de nuit c'est l'indemnité mensuelle de sujétion spéciales des surveillant de nuit ( art 3 de l'annexe V) de 7 points/mois proratisée à leur temps de travail.

**✚ Indemnités évaluées en pourcentage : 69 606.58 euros**

C'est l'indemnité de sujétion spéciale de 8.21 % prévue par la convention collective CCN 66 (Annexe 1 article 1er bis)

**+ Autres primes et indemnités en euros : 90 217.69 euros**

INDEMNITES DIMANCHE ET JOURS FERIES	28 685,72
HEURES SUPPLEMENTAIRES (transferts)	28 954,77
ASTREINTE CADRE	13 463,64
TUTORAT	3 080
AVANTAGE NATURE REPAS	2 184
AVANTAGE NATURE LOGEMENT	8 508
MAJORATION FAMILLE	1 596,84
REGUL INDEMNITES SECURITE SOCIALE MALADIE ET ABSENCE	-38 798,46
HEURES RECUPERATION 1er mai	1 346,8
CONGES PAYES ET PRIME FIN CDD	37 611,67
INDEMINTE DIFFERENTIELLE+smic	3 614,51
différence calcul suite valorisation points	-29,8
<b>TOTAL</b>	<b>90 217,69</b>

Le poste gratification des stagiaires a été utilisé pour 24 779.89 euros (budget 2013 22 893 euros) :

- 24 stagiaires présents en 2013 ont bénéficié d'une gratification correspondant à 8 619 heures de stages
- 4 stagiaires présents en 2013 n'ont pas bénéficié de gratifications car indemnisés par les ASSEDICS

Cette année encore Clair Logis a participé à l'effort d'emploi des travailleurs handicapés tel que préconisé par la Ville de Paris par :

- Emploi d'un travailleur handicapé en contrat CDI à temps complet depuis 2007
- Un contrat avec un ESAT en 2013 représentant 0.17 unité
- une cotisation en 2013 de 3 130.76 euros à l'organisme OETH agréé par la convention CCN 66

**31 616.12 euros ont été dépensés en plus par rapport au budget 2013 soit +1.65%**

Après le retraitement de la provision congés payés et hors honoraires le dépassement sur le groupe II par rapport au budget 2013 est de +25 417 euros soit +1.33%

le dépassement sur le groupe II s'explique principalement par total de 36 966 euros de dépenses non prévues au budget à savoir la prime de licenciement de 13 525.26 euros, la prime de départ négocié d'un montant de 5 709 euros, des heures payées pour le projet européen de CHILDHOOD pour 17 732.60 euros;

La dépense des heures de CHILDHOOD a été annulée par la ligne " 791 transfert de charges d'exploitation" (Groupe III des produits) pour le même montant.



et une économie de 4 808 euros sur le montant total des charges sociales et fiscales hors la provision des charges sur congés payés s'expliquant principalement par :

- 11 857 euros d'économie sur la réduction Fillon : il avait été prévu au budget 34 430 euros , les réductions Fillon pour 2013 ont été de 46 287 euros (l'augmentation de la réduction Fillon est liée essentiellement à son mode de calcul indexé sur la valeur du SMIC : celui augmentant plus que la valeur du point, de plus en plus de salariés ont une réduction sur leur salaire).
- une augmentation des charges liées aux 9104 euros en plus de salaires bruts par rapport au BP 2013 ( taux de 58.04% soit 5 284 euros)

### **VI - Explication groupe III : Dépenses afférentes à la structure et Investissements**

Le groupe III présente une augmentation de 26 670.56 euros par rapport au budget 2013 soit une augmentation de 8.09 %. Cette augmentation du groupe III n'est pas due à des dépenses qui n'auraient pas été maîtrisées en 2013 mais à une dotation sur provision ajoutée à celles prévues au budget pour prendre en compte les primes de départs en retraite des salariés de Clair Logis (voir la courbe des âges et des anciennetés)

- Dotation sur provisions départ à la retraite de 40 181 euros ( nous tenons à votre disposition le tableau de calcul de cette provision)

Si l'on ne tient pas compte des provisions le montant des dépenses du groupe III serait inférieur au budget de -13 510.44 euros

L'économie sur le groupe III s'explique principalement par :

**Compte 61520 Entretien et réparation sur biens Immobiliers** : 27 189.07 euros soit une économie de 7 719.13 euros : Suite à la discussion budgétaire du compte administratif 2012 nous n'avons pas fait de provisions sur les travaux d'entretien non effectués en fin d'année.

**Compte 61520 Entretien et réparation sur biens Mobiliers** : 5 197.01 euros soit une économie de 3 876 euros : il y a eu moins de réparation sur les véhicules et sur le matériel électroménager en 2013 : ce poste étant utilisé pour l'entretien des véhicules et le dépannage du matériel peut donc être très variable en fonction des années

**Compte 635 Autres Impôts** : 5 088 euros soit -1813 euros par rapport au budget. Ce poste budgétaire comprend la taxe d'habitation, de balayage et la taxe foncière de la Ville de Paris.

**Compte 6811 Dotations aux amortissements**: 126 944.35 euros – 3 519.43 euros par rapport au budget

**Compte 671 Charges exceptionnelles** : 3 811.54 euros : cela concerne des honoraires d'avocats respectivement pour le licenciement d'un salarié et pour un litige opposant Clair Logis à un notaire concernant un legs par testament reçu à son étude qu'il n'a pas reversé à Clair Logis



## **VII– Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation pour l'année 2013 corrigé de la provision pour congés payés et pour charges de congés payés de 7 997.52 euros est donc de 7 647.43 euros.

Nous demandons que ce résultat soit affecté à la réduction des charges d'exploitation pour l'année 2015

Bonne année 2013 à vos souris : le site Internet de l'établissement est toujours aussi vivant et s'est enrichi de jour en jour d'écrit professionnel. [www.clair-logis.org](http://www.clair-logis.org)